



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

infirmiers

Question écrite n° 94105

Texte de la question

M. André Wojciechowski attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur la parution du code de déontologie de l'ordre national des infirmiers. La loi 2006-1668 du 21 décembre 2006 a institué un ordre des infirmiers regroupant obligatoirement tous les infirmiers habilités à exercer leur profession en France, à l'exception de ceux qui sont régis par le statut général des militaires. Il lui demande quelle est la philosophie du Gouvernement après l'analyse juridique des services de son ministère et ses conclusions avant la présentation au Conseil d'État.

Données clés

Auteur : [M. André Wojciechowski](#)

Circonscription : Moselle (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 94105

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 novembre 2010, page 12649

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)